



## Urgent! mariage et visa long sejour

Par **chefiadelyon**, le **18/02/2010** à **11:23**

Bonjour,

Je me présente, j'ai 27 ans, je suis de nationalité française, née en France et j'y vis depuis ma naissance, je travaille actuellement, je suis en CDI ...

Je souhaite me marier avec mon compagnon, nous nous connaissons depuis longtemps, notre amour est vraiment sincère, le souci c'est qu'il est sans papier

Son parcours a été le suivant, il est d'origine tunisienne y a vécu son enfance, il a eu une opportunité de travail en Italie, il est parti pour son travail, avec un contrat de travail, un visa Schengen, il avait fait une carte de résidence d'une durée de 5 ans, il a vécu en Italie 2 ans,

depuis deux ans il est maintenant en France, il n'a pas du tout aimé la vie en Italie, et est venu en France auprès de sa famille et aussi afin d'y trouver un travail...il s'est fait arrêter trois fois, il a eu une obligation de sortie de territoire

Aujourd'hui nous comptons nous marier, sachant que son passeport va bientôt expirer, est-ce possible de nous marier même si son passeport est périmé?

Par la suite nous comptons aller à la préfecture afin de régulariser sa situation et faire tout ce qu'il faut pour faire une demande de titre de séjour, ils nous disent qu'ils veulent un visa long séjour, nous sommes tout à fait d'accord pour retourner chercher un visa en Tunisie, mais quelle sont les risques lors du passage de la police des frontières par exemple? comment rentrer? et si le visa est refusé, comment faire? quelles sont nos droits à ce jour?

Merci d'avance pour tous vos conseils

Par **Mariem**, le **18/02/2010** à **16:19**

Bonjour il peut change son passeport au consulat de Tunisie et pour rentre on Tunisie après le mariage il n ya aucun problème il payaira juste un amende de 200 euros et le délai de Visa se de 1 mois a 1 mois et demi bonne chance

Par **chefiadelyon**, le **18/02/2010** à **16:46**

Bonjour,

ayant une obligation de quitter le territoire francais, il risque de se faire arreter à la police des frontière pour etre mis dans un centre de retention et l'expluser...non?

le visa peu il etre refuser suite a un oqtf?

Par **chefiadelyon**, le **18/02/2010** à **22:03**

alors meme si je ne peut prouver qu'il est rentrer en france legalement, le faite qu'il soit rentrer en italie avec un visa shengen est valable pour obtenir un visa D de la prefecture, comment faire si il y a un refus? comment defendre mes droits?

merci par avance.

Par **chefiadelyon**, le **24/02/2010** à **19:56**

bonjour,

je voulais savoir si c'est possible d'annuler un oqtf avant de faire le mariage?

Merci d'avance!

Par **Cleyo**, le **25/02/2010** à **15:28**

Bonjour,

Je confirme qu'une entrée Schengen vaut entrée régulière sur le territoire français, même si cela défrise les préfetures.

Pour l'OQTF, non, pas possible de l'annuler si les délais de recours (1 mois) sont expirés.

Mais peu importe, car en se mariant, il va changer sa situation juridique.

Cela le met, en principe, à l'abri d'une exécution de l'OQTF. En principe seulement, mais, bon, il faut bien faire quelque chose.

Qu'il pense bien à avoir des preuves de sa vie commune avec son épouse (assurance habitation, facture EDF, eau, téléphone, aux deux noms. Il suffit de téléphoner pour faire changer le nom, pas besoin d'avoir un titre de séjour pour cela).

Cleyo

Par **chefiadelyon**, le **06/03/2010 à 15:02**

bonjour,

donc si j'ai bien compris, le fait qu'il soit rentrer régulièrement en Italie c'est bon, donc il n'ont pas le droit de s'y opposer? ou de demander un autre visa? Comment annuler un oqtf?

Est ce possible d'avoir l'aide de personne bénévole svp?

Merci d'avance.

Par **moumou366**, le **10/05/2010 à 22:11**

salut!

je suis de passage par hasard et je viens de lire vos questions! je suis à peu près dans le même cas, je suis entré en France avec un titre de séjour italien et je me suis marié avec ma femme française et je me suis précipité vers la préfecture seulement avec trois mois de vie commune, et là!!! après quatre mois d'étude de mon dossier, une oqtf et un refus de séjour, donc je dois partir vers l'Italie pour que l'oqtf tombe dans l'eau et mon dossier sera supprimé, et retour en France car il n'y a pas d'interdiction de territoire et mon titre de séjour est encore valable, et une deuxième demande de visas long séjour à la préfecture avec les preuves de vie commune.....

pour ton cas, ton mari doit aller au consulat de Tunisie et déposer une demande de renouvellement de passeport accompagnée d'une demande pour garder l'ancien (il doit le garder car il en aura besoin) vous allez après déposer votre demande de mariage, et quand vous aurez des preuves de vie commune qui exède six mois, vous aurez droit à déposer une demande de visas long séjour à la préfecture de votre domicile (à titre dérogatoire) il faut que tu consultes les articles L 211-2-1 du code d'entrée et de séjour des étrangers et surtout l'arrêté ministériel (circulaire du 19 mars 2007 applicable à l'article L211-2-1.0

bonne chance pour vous deux

moumou le Tunisie

il faut connaître ses droits en France si non on est bouffé!!!!

Par **chefiadelyon**, le **11/05/2010** à **16:35**

Bonjour,

Mille merci Moumou366, sa rassure d'avoir des conseils de cas réelle et surtout a l'heure actuelle!

N'hésite pas a me donner plus d'info si tu en as par rapport aux droits!  
A bientôt.

Par **midou\_99**, le **30/08/2010** à **19:01**

slt chefiadelyon j'espère que tu sera de passage sur ce site et me dire t'es arrivé où avec le visa de ton mari ... j'espère un jour que quelqu'un qui a obtenu son visa passe nous dire comment ca était les procédures ...

Par **chefiadelyon**, le **31/08/2010** à **08:47**

Bonjour Midou,

je suis en train de préparer mon mariage inshallah,

je vais etre auditionner a la mairie debut septembre, pour me marier inshallah au mois d'octobre, donc je n'ai pas encore fait de demande de visa!

J'ai pris le temps d'avoir notre logement avant notre mariage, et de ne pas précipiter les choses, afin de faire chaque chose correctement, et au mieu!

j'aimerais avoir des conseils pour l'audition à la mairie, quelqu'un aurait t'il deja passé des auditions, si oui quelles sont les questions qu'il nous poseront, y a t'il autre chose a prévoir? afin de ne pas etre surpris ce jour la!! car sa m'inquiète un peu cette audition!

merci d'avance!

Par **Sandra**, le **14/09/2010** à **15:13**

Bonjour chefiadelyon,

Je suis dans la meme situation que toi sauf que le mien n'avait pas de visa pour entrer en europe

Je ne sais pas si tu as passé ton entretien moi oui le 07/09 je peux te donner toutes les questions que l'officier d'état civil peut te poser.

Pour pas te faire peur : ils vont surtout lui mettre la pression à lui. Toi tu passes en 2eme.

Les questions :

Date de naissance et lieu, lieu et date de la rencontre, connaissez vous sa famille, son métier. Avez vous commencé à préparer le mariage etc..

Par contre toi ils vont te poser les meme questions mais différemment..

EXEMPLE

a mon chéri : avez vous commencé à chercher une salle de mariage il a répondu oui

a moi : avez vous acheté votre robe de mariage..

tu vois la nuance.

Ce sont des malins à la mairie mais faut faire front tête haute et ne pas avoir peur de confirmer que le fait qu'il soit en situation irrégulière ne te gêne pas et que tu es prête à te battre pour te marier.

Si tu as besoin d'infos ou si tu as des infos à me transmettre n'hésites pas.

Moi mon dossier est dans les mains de notre cher proc de Nanterre...

Ah oui la question qui m'a fait marrer : mais vous ne trouvez pas que vous vous mariez trop vite (au bout d'1 an et demi) je leur est dis non chez nous on se marie pour fonder une famille et j'ai envie d'avoir des enfants. Mais je n'avais qu'une envie de leur répondre : Eric Besson et Yasmina ont le meme parcours que nous (janvier 2009) et ils vont se marier le 16/09 ce n'est pas trop tôt pour eux non plus???...immigration choisie?

bref je m'égare on se tient au jus.

Sandra

Par **mimi493**, le **14/09/2010** à **17:41**

Pour Besson, elle n'a pas besoin du mariage pour avoir le droit de vivre en France. C'est l'arrière petite fille de Wassila Bourguiba, famille riche, très haute bourgeoisie tunisienne qui n'a aucun problème pour avoir visa et autres.

Par **Sandra**, le **14/09/2010** à **18:28**

Merci Mimi de ta réponse, je lie aussi la presse mais ce fut ironique comme éventuelle réponse....

Par **shahid hamid** , le **02/11/2012** à **14:49**

i am live in france i have a resdant in france now i am marrige in my country how can i

Par **amajuris**, le **02/11/2012** à **15:42**

en français ce serait mieux !

Par **sagha92**, le **02/08/2014** à **18:45**

bonjour MR LE CONSUL DE FRANCE ,  
j'aimerais savoir quel sont les pièces a fournir pour un couple mariée en France de conjoint français et l'autre étranger avec une carte de séjour italienne.  
Et en combien de temps pouvons nous avoir le visas long séjour ?? Merci.  
Veuillez agréés MR LE CONSUL DE FRANCE mes sincères salutations ,  
Cordialement Mme sagha

Par **aurore**, le **03/08/2014** à **13:14**

bonjour,  
j'ai vécu a peu près la même situation que toi, as tu eu la réponse à tes questions ???  
si non, je te donnerais la marche à suivre, mais tu ne peux pas te marier avec un passeport perimé, il faut le faire renouveler avant l'expiration au consulat de tunisie  
lep plus rapidement possible, après tu pourras te marier avec beaucoup de démarche et surtout une audition à la mairie, je t'expliquerais.  
BON COURAGE  
C EST TRES DUR  
RANIA